

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAGUER MORVAN**DU 24 FEVRIER 2020 A 20 H 15**

Etaient présents : M. ERARD Jean-Paul, Maire, Mme ALLIO Liliane, MM LEPORT Bernard, ROME Cyril, Mme COMMEREUC Sylvie adjoints, Mmes ETIENNE Marie-Claire, QUEMERAIS Nelly, DUPUY Gisèle, MM POTIER Serge, COUAPEL Jean-Pierre, BOURDAIS Olivier, Mmes JACQUET Marie-Christelle, PEUVREL Sophie, M. LEBRET Gilles, Mme KREMBSER Cindy

Absents excusés : M. FLEURY Loïc donne pouvoir à M. BOURDAIS Olivier, M. PILON Gildas, M. MOUTON Vincent donne pouvoir à M.ROME Cyril.

Date de convocation : 17/02/2020

Secrétaire de séance : M. Gilles LEBRET

1 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Entendu la présentation des comptes administratifs 2019 pour le budget principal, les budgets assainissement et lotissement de la Brèche Billy ; lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2019				
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		97 829.94		
Opérations de l'exercice	1 498 869.05	944 601.16	872 194.39	1 280 635.54
Totaux	1 498 869.05	1 042 431.10	872 194.39	1 280 635.54
Résultats de clôture	456 437.95			408 441.15
RESULTATS DEFINITIFS	<u>DEFICIT DE 47 996.80 €</u>			

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2019				
LIBELLES	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		95 480.04		
Opérations de l'exercice	97 258.27	94 138.26	53 430.12	112 523.44
Totaux	97 258.27	189 618.30	53 430.12	112 523.44
Résultats de clôture		92 360.03		59 093.32
RESULTATS DEFINITIFS	<u>EXCEDENT DE 151 453.35 €</u>			

COMPTE ADMINISTRATIF LOT BRECHE BILLY 2019				
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	105 803.55			306 034.12
Opérations de l'exercice	147 812.67		34 203.04	159 734.82
Totaux	253 616.22		34 203.04	465 768.94
Résultats de clôture	253 616.22			431 565.90
RESULTATS DEFINITIFS	<u>EXCEDENT DE 177 949.68 €</u>			

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote.

Monsieur Bernard LEPORT, doyen d'âge, prend la présidence et soumet au vote les comptes administratifs 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les comptes administratifs 2019.

2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par Monsieur Mickaël LE MAGOUROU receveur municipal.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes,
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3 – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL

Après avoir approuvé le compte administratif 2019, le Conseil municipal statue sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2019 du budget principal.

Il constate :

- un excédent de fonctionnement de 408 441.15 € ;
- un déficit en investissement de 456 437.95 € ;
- des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 181 218.00 € et de 105 552.00 € en recettes d'investissement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement au compte 1068 « autres réserves », soit : **408 441,15 €**.

4 – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir approuvé le compte administratif 2019, le Conseil municipal statue sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2019 du budget assainissement.

Il constate un excédent de fonctionnement de 59 093.32 € et un excédent d'investissement de 92 360.03 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- **49 093.32 €** au compte 1068 « autres réserves » de la section d'investissement ;
- **10 000.00 €** au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

5 – VOTE DES TAXES 2020

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2020, soit :

- Taxe d'habitation 14.47 %
- Taxe foncière bâti 15.01 %
- Taxe foncière non bâti 41.06 %

6 – BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget principal pour 2020.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le budget primitif principal 2020. Il s'équilibre en dépenses et en recettes pour :

- 1 219 836.88 € en fonctionnement ;
- 1 131 796.03 € en investissement.

7 – BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2020

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal le budget assainissement pour 2020.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le budget primitif assainissement 2020. Il s'équilibre en dépenses et en recettes pour :

- 76 645.00 € en exploitation ;
- 183 075.89 € en investissement.

8 – BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT DE LA BRECHE BILLY 2020

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget du lotissement de la Brèche Billy pour 2020. Il précise que l'excédent de fonctionnement au compte 002 a été recalculé suite aux erreurs de variations des stocks entre 2017 et 2019.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le budget primitif 2020 du lotissement de la Brèche Billy. Il s'équilibre en dépenses et en recettes pour :

- 499 870.90 € en fonctionnement ;
- 317 961.02 € en investissement.

9 – PERSONNEL COMMUNAL – CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES POUR AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que deux agents techniques remplissent les conditions pour être promu au grade supérieur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- décide de supprimer :
 - un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} avril 2020 ;
 - un poste d'adjoint technique à temps non complet (28/35) à compter du 22 mars 2020 ;
- décide de créer :
 - un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2020
 - un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet (28/35) à compter du 22 mars 2020.
- précise que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

10 – REGLEMENT INTERIEUR DES MEDIATHEQUES/BIBLIOTHEQUES DU RESEAU « LIRE EN B@IE »

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le règlement intérieur des médiathèques/bibliothèque du réseau « Lire en B@ie » qui concerne aussi bien les bâtiments communaux que les collections documentaires intercommunales.

Ce document harmonise les règlements existants sur le territoire (gratuité des prêts, conditions d'emprunts, ...) et intègre des demandes des bénévoles formulées lors de groupes de travail.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver ce règlement intérieur qui sera applicable au 1^{er} avril 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le règlement intérieur des médiathèques/bibliothèques du réseau « Lire en B@ie ».

QUESTIONS DIVERSES

↳ BIBLIOTHEQUE

M. le Maire informe le Conseil municipal que le RIPAME (Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants) organise une animation à destination des assistantes maternelles, sur inscription, à la bibliothèque le vendredi 13 mars 2020.

Il ajoute que la bibliothèque est également mise à disposition du Dispositif de Réussite Educative le jeudi en fin de journée.

Concernant les lettres du mot « BIBLIOTHEQUE » sur la façade extérieure, M. LEPORT, adjoint, précise que suite à des difficultés financières de l'entreprise de menuiserie, après l'envoi de recommandés, la date de pose est fixée semaine 11.

↳ COMICE AGRICOLE

M. le Maire annonce au Conseil municipal que le comice agricole aura lieu le 29 août 2020 à Dol-de-Bretagne.

↳ REMERCIEMENTS

M. le Maire remercie les élus pour leur travail au cours du mandat et plus particulièrement ceux qui ont décidé d'arrêter leur fonction électorale :

- Mme Marie-Claire ETIENNE, conseillère municipale de 1995 à 2001 puis de 2008 à 2020 ;
- Mme Gisèle DUPUY, conseillère municipale depuis 2001 ;
- M. Loïc FLEURY, conseiller municipal depuis 2001 ;
- M. Bernard LEPORT, conseiller municipal depuis 2001 et adjoint depuis 2008.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30

Le secrétaire de séance

Gilles LEBRET

Le Maire

Jean-Paul ERARD